

MAIRIE DE CHEVRIERES
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Lundi 21 Novembre 2022 à 19h30

Présents : M. CHANRON Damien, Mme CHOLET Géraldine, M. COLOMB Nicolas, Mme COTTE Florence, M. FOSSE Pierrick, M. MAURE Mickaël, M. MONTEL Emmanuel, M. ODIER Patrick, Mme PAIN Myriam, M. REVOL Patrick, M. ROUSSET Franck

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. POGNANTE Cyrille (pouvoir donné à Mme COTTE Florence)

Absents excusés :

Absents non excusés : M. BONNET Fabien, M. MESTRE Etienne, Mme MUNTZ-GAGNOUD Emilie

Quorum atteint.

Secrétaire de Séance : M. MONTEL Emmanuel

Ordre du jour : Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal, Décision modification de budget, Extension BT pour alimentation du centre de secours, Vente du Camion IVECO, Compte-rendu de la tournée des Chemins, Programmation d'investissement 2023, Motion sur les finances locales, Plan Communal de Sauvegarde, Son & Lumière, Questions diverses

1. Approbation du CR de la séance du 05 Octobre 2022

Le compte rendu de la séance du 05 Octobre a été adopté à l'unanimité.

2. Décision modificative de budget

M. le Maire expose au conseil municipal, qu'afin de pouvoir payer le FPIC, il faut effectuer une modification du budget afin d'affecter le budget comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquation		651,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		651,00 €
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)	549,00 €	
D678 : Autres charges exception.	102.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	651,00 €	

Vote : pour : 11 abstentions : 0 contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à effectuer les décisions modificatives présentées ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération

3. Extension BT pour alimentation du centre de secours

M. le Maire expose au conseil municipal le projet du TE38 pour l'extension BT pour l'alimentation du centre de secours.

Suite à notre demande, TERRITOIRE ENERGIE ISERE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : COMMUNE
CHEVRIERES

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 14 940 €

Le montant total des financements externes s'élève à 14 940 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 0 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 0 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **14 940 €**

Financements externes : **14 940 €**

Participation prévisionnelle : **0 €**

2 - PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de : **0 €**

3 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **0 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

4. *Vente du Camion IVECO*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le nouveau camion a été livré à la commune. M. le Maire souligne également au conseil municipal qu'un acheteur éventuel s'est présenté pour l'achat pour l'ancien camion communal. M. le Maire propose au conseil de fixer le prix de vente de celui-ci à 8 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le prix de vente proposé pour l'ancien camion communal à savoir 8 000€
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération

5. *Compte-rendu de la tournée des Chemins*

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal le compte de rendu de la tournée des chemins qui s'est effectuée le samedi 19 Novembre 2022.

M. le Maire suggère au conseil de prioriser certains travaux afin de pouvoir faire effectuer les devis nécessaires et finaliser le choix suite à la proposition tarifaire. Mme Cholet souligne qu'il faudrait avoir un devis pour les réparations des faïençages.

Le conseil municipal décide de faire évaluer le coût des travaux sur les chemins suivants :

- Montée de Charné. Il est proposé de faire les deux devis pour deux réparations distinctes : soit procéder à l'enrobage de ce chemin en gérant la pente pour le ruissèlement des eaux, soit en nivelant le chemin avec du concassé en gérant des traversées de route pour le ruissèlement d'eau). Mme Cholet propose de rencontrer les habitants afin qu'ils nous valident la proposition de la pente pour ce ruissèlement
- Chemin de Blagneux (devant les maisons Rousset, Picot, Fosse)
- Chemin de Haut-Plan avec une gare de stationnement au milieu de la longueur (en face du dernier murier)
- Chemin de l'allée de la Faitas car celui-ci posera un problème lors du déneigement futur.

- Chemin de l'impasse du stade.

Mme Cholet suggère de tracer une ligne blanche centrale de chez M. Jay jusqu'à chez M. Fosse sur la Route de Murinais.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte cette proposition pour estimer les travaux
- Autorise le Maire à faire deviser ces différents travaux

6. *Programmation d'investissement 2023*

Afin de lancer l'élaboration du budget, M. le Maire suggère les possibles travaux investissements.

Des travaux actés pendant l'année en cours ne seront pas terminés et seront à reporter sur l'exercice prochain, à savoir : les travaux sur la micro-crèche, la démolition du hangar Colomb pour mise en sécurité, les travaux sur les bâtiments communaux (archives, Mairie, bascule, préau).

Les nouveaux travaux proposés sont les suivants : Achat de terrain pour création de plateforme pour les cars, Architecte pour projet bâtiment Servonnet, Travaux de voirie, City-Park.

Le conseil municipal valide la liste de ces travaux pour l'élaboration de l'ébauche du budget.

7. *Motion sur les finances locales*

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la motion présentée par l'AMF concernant les finances locales qui propose plusieurs points :

- Indexer la DGF sur l'inflation 2023
- Maintenir l'indexation des bases fiscales sur la base de novembre 2022
- Renoncer à la suppression de la CVAE ou de revoir les modalités de sa suppression
- Renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale
- Réintégrer les opérations d'aménagement d'engagement et d'acquisition de terrain dans l'assiette du FCTVA
- Rénover les procédures d'attribution des DETR et DSIL
- Créer un bouclier énergétique d'urgence en plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les communes
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fournitures d'énergie
- Permettre aux collectivités de revenir aux tarifs réglementés de vente

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité :

- Approuve la motion proposée par l'AMF sur les finances locales en
 - Exprimant sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.
 - Soutenant les positions de l'Association de Maires de France sur ces propositions à l'exécutif
 - Soutenant les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus concernant la crise énergétique
- Informe que celle-ci sera transmise au préfet et aux parlementaires du département

8. *Plan Communal de Sauvegarde*

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels, codifiée aux articles L. 731-3 à L.731-5 du code de la sécurité

intérieure ainsi que son décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde, codifié aux articles R. 731-1 à R. 731-8 du même code révisent le champ d'application des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS).

Le PCS définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Cet outil opérationnel recense et analyse les risques naturels et technologiques à l'échelle de la commune.

Le risque sismique des niveaux 3, 4 et 5 est l'un de ces risques qui rend désormais obligatoire la réalisation d'un PCS pour la commune qui y est soumise.

Or, l'ensemble du territoire du département de l'Isère étant situé en zone sismique de niveau 3 ou de niveau 4, toutes les communes du département sont donc désormais soumises à l'obligation de rédiger un PCS.

Notre commune doit donc procéder à la rédaction d'un PCS dans un délai de deux ans.

M. le Maire explique au conseil que notre assureur propose :

- une expertise à l'échelle de notre commune
- une aide à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde multirisques et de ses cartes d'actions
- une aide à l'élaboration du Document d'Information Communal sur les risques Majeurs (DICRIM)
- une assistance téléphonique d'un ingénieur pour l'aide à la réalisation du PCS et du DICRIM

Pour cela, il convient de créer un groupe de travail de deux ou trois élus afin d'élaborer ces documents. Mme Cholet, M. Chanron et M. Rousset souhaitent participer à ce groupe de travail.

9. Son & Lumière

M. le Maire rappelle l'organisation de la journée du 03 décembre concernant le « Son et Lumière ». Un point est fait sur le planning de la journée du Son et Lumière afin de savoir quel conseiller peut être disponible sur la mise en place sur la veille et la journée du 03 décembre.

10. Questions diverses

✓ Vœux du Maire

Ils se tiendront le 14 janvier 2023 à 18h30.

✓ Captage des eaux

M. Colomb demande le suivi des projets de la SMVIC concernant les captages d'eaux.

M. le Maire informe le conseil que les captages d'eau du côté de Mont Saint Glard font partis des approvisionnements en eaux des villes de St Marcellin et de Chatte. Un faible taux de nitrate est retrouvé dans ces eaux. Afin de palier à ce souci et avant d'avoir plus gros problèmes de pollution et ainsi améliorer de suite la qualité de l'eau, la SMVIC souhaiterait mettre en place un périmètre de protection de captage des eaux. M. le Maire informe que nous n'avons pas de nouvelle depuis cette demande.

✓ Conseil école

Mme Cotte souhaite avoir un retour sur le conseil d'école qui s'est déroulé semaine dernière. M. le Maire répond qu'il s'est très bien déroulé. 137 élèves sont présents sur le RPI. Les enseignants ont fait un point sur leur projet.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, M. le Maire clôture la séance à 21h15